

Contacts
utiles

www.pecheapied-loisir.fr

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Réglementation et conditions sanitaires :
DDTM 33 Service maritime et littoral
05 57 72 27 44 - ddtm-dml@gironde.gouv.fr

Guide de la plaisance Bassin d'Arcachon
à télécharger sur www.gironde.gouv.fr



Quelques conseils
de sécurité



Équipez-vous, renseignez-vous :

- **Ne ramassez pas les coquillages fouisseurs gisant sur le sol**, ils peuvent être malades ou morts.
- Faites **dégorger les coquillages fouisseurs** pendant quelques heures dans l'eau salée.
- Conservez votre pêche vivante, au frais et **consommez-la dans les 24 heures**.
- Renseignez-vous sur les **horaires de marée** et remontez dès l'heure de basse mer.
- Prenez connaissance de la **météo** et adaptez votre équipement. **Ne pêchez pas pieds nus**, les coquilles sont coupantes.
- **Restez sur le sable ou dans les esteys** (petits chenaux) et dans les secteurs que vous connaissez pour ne pas vous envaser.
- Emportez une **montre** et un **téléphone portable** et informez quelqu'un de votre heure de retour.

Numéros de secours : en mer 196 / à terre 112.

Un projet européen
pour une pêche à pied



récréative durable

Le projet Life pêche à pied de loisir accompagne les pêcheurs à pied vers un meilleur respect du milieu marin, pour le maintien de leurs pratiques.



Les objectifs :

- Mettre en place les moyens de gouvernance pour **préserver la biodiversité des estrans**.
- **Mieux comprendre les interactions** de la pêche à pied sur la faune et la flore des milieux littoraux.
- **Faire évoluer les pratiques** des pêcheurs à pied.
- Contribuer aux plans de **gestion des aires marines protégées**.

Pêcher
intelligent,
pêcher
durablement

Photographies : A. Gravante/Shutterstock.com ; D. Martins, P. Watremez/Life Pêche à pied de loisir ; P. Rocher
Conception : M. Morineaux / Agence des aires marines protégées d'après la charte graphique de Y. Souche pour le Life Pêche à pied de loisir - Mai 2016



Créé en 2014, le **Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon** est une aire marine protégée qui a pour objectifs la connaissance, la protection du milieu marin et le développement durable des activités marines, dont la pêche à pied de loisir.

En respectant les **bonnes pratiques de pêche**, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité. Ainsi, chaque pêcheur contribue au maintien de ce plaisir pour tous et pour longtemps.

Bonnes pratiques

- **Évitez de gratter et de labourer le milieu.** Repérez les petits trous laissés par les coquillages dans la vase ou le sable.
- **L'herbier de zostères**, plantes qui recouvrent les vasières du Bassin d'Arcachon, est un **écosystème fragile**. Évitez d'y pêcher ou **chaussez des patins à vase** pour ne pas l'abîmer.
- Respectez les **tailles**, les **quotas** et les **zones de pêche**.
- **Triez au fur et à mesure de votre pêche** pour ré-enfourer les coquillages trop petits sur place. **Relâchez les femelles de crustacés portant des œufs.**
- Ne prélevez que les **quantités nécessaires à votre consommation familiale**.
- A la pêche aux vers, pensez à **reboucher les trous** creusés.
- Les sorties sur l'estran sont l'occasion de découvrir la **biodiversité marine**. Après avoir observé les animaux, **relâchez-les** sans attendre dans leur milieu de vie.
- Respectez l'activité des ostréiculteurs et **n'entrez pas dans les parcs à huîtres**.
- **Informez-vous** régulièrement sur les **classements sanitaires, interdiction, tailles et quantités autorisées**.
- Demandez une **réglette de mesure** auprès des offices de tourisme, des capitaineries ou des Affaires maritimes.

